Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260211-DCM2026019-DE

moëlan sur-mer — MOLAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Délibération 2026/019

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 11 février 2026

L'An deux mille vingt six
Le mercredi onze février à 18H

Date de convocation : 28 janvier 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Ellipse, sous la présidence de Madame Marie-Louise GRISEL, Maire de Moëlan-sur-Mer.

Nom et Prénom	Présent	Absent	Nom et prénom	Présent	Absent
Marie-Louise GRISEL	X		Dominique MALCOSTE	X	
Gwénaël HERROUET	X		Dominique IGNERSKI	X	
Christelle FÉNÉON	X		Maryse RIOUAL	X	
Franck CHANVRIL	X		Alain RICHET		X
Christine CIPOLLINA	X		Benjamin BRUNET	X	
Yannick MOËLO	X		Louise BOURLON-TRÉGUIER		X
Sylvie FAUGLAS	X		Patrick DEFOSSEZ	X	
Laurent BELLEC	X		Josée GUIGOUREZ	X	
Isabelle MOIGN	X		Christophe RIVALLAIN	X	
Jean RAISON	X		Brigitte OFFRET		X
Annick LE CORRE	X		Philippe GUYVARC'H	X	
Béatrice ANDRIEU	X		Jean-Claude TYTECA	X	
Tom IRLANDE		X	Gaëlle TRÉGUIER	X	
Jacky ABÉLARD	X		Jean-Arnault DERENS	X	
Véronique BACQUE		X			

Élus absents	Donne pouvoir à
Tom IRLANDE	Dominique MALCOSTE
Véronique BACQUE	Yannick MOËLO
Alain RICHET	Jean RAISON
Louise BOURLON-TRÉGUIER	Gaëlle TREGUIER

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Absents
Béatrice ANDRIEU	82,7 %	29	24	5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Mairie de Moëlan-sur-Mer • Ti Ker Molan
2, rue des Moulins - 29350 Moëlan-sur-Mer • 2, straed ar Milnoù - 29350 Molan
02 98 39 60 10 - mairie@moelan-sur-mer.bzh - www.moelan-sur-mer.bzh

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260211-DCM2026019-DE

DCM 2026/019 : SPORT - APPROBATION DE LA CONVENTION 2026 DE COLLABORATION DANS LE CADRE DE LA MAISON SPORT SANTÉ ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

RAPPORTEUR : Yanig MOËLO

ANNEXE N° 16

Depuis plusieurs décennies, la ville de MOËLAN-SUR-MER s'est attachée à promouvoir le sport pour tous grâce à :

- la construction de nombreuses installations répondant à la demande de pratique de nombreuses disciplines,
- l'attribution de subventions de fonctionnement, exceptionnelles et spécifiques aux clubs, associations, ainsi qu'à l'Office Municipal des Sports,
- un soutien logistique (locaux, évènements…) conséquent, direct et indirect, apporté aux associations locales,
- la création d'un poste de Responsable du Service des Sports en 2023, et à toutes les actions menées depuis (sport scolaire, Molan Move, partenariats etc.),
- la création de l'Académie des Sports auprès du public jeune à la rentrée scolaire 2024-2025.
- l'obtention du Label « Ville Active et Sportive » pour la période 2024-2025.

Désormais, le sport au service de la santé constitue un axe prioritaire de déploiement des politiques publiques. En effet, face aux pathologies contemporaines auxquelles nous sommes exposés, la mise en œuvre d'actions favorisant la pratique d'une activité physique, de façon accessible et adaptée, a des conséquences bénéfiques à titre préventif et curatif. Aussi, la ville de MOËLAN-SUR-MER entend-elle prendre des initiatives de façon partenariale et sous diverses formes.

Cette politique se fonde sur un triple constat :

- l'inactivité et la sédentarité représentent au niveau mondial le quatrième facteur de risque de mortalité selon l'organisation mondiale de la santé (OMS) et sont devenues la première cause de mortalité évitable,
- toutes les études scientifiques démontrent les effets positifs de l'activité physique sur la santé. Par exemple, 30 minutes d'activité par jour diminuent de 30 à 50 % les pathologies cardio-vasculaires, le diabète de type II, de nombreux types de cancers et de dépression,
- l'impact économique de l'inactivité et de la sédentarité (dépenses de santé, absentéisme, baisse de productivité, etc.) a été évalué pour une année à 80 milliards d'euros pour l'Union Européenne, 10 milliards d'euros pour la France et 1.000 euros par personne (source : Physical Activity Serving Society, Sport and Citizenship, 2016). Une large pratique engendrerait, selon ces estimations, une économie des dépenses de santé de 6 % pour chaque personne et de 8 % pour les collectivités publiques.

Grâce à sa compétence sport, aux actions et au financement de multiples actions sociales à destination de divers publics fragilisés, la commune souhaite contribuer à fédérer de nombreux acteurs publics et privés autour d'une politique globale de sport santé, afin de promouvoir le bien vivre ensemble et en bonne santé sur le territoire communal.

Aussi, il est proposé de pérenniser un partenariat avec Le Centre de Médecine du Sport Bretagne Sud (association relevant de la loi 1901), selon les termes définis dans la convention présentée en annexe, afin de mettre en place sur la commune :

- quatre permanences mensuelles permettant de réaliser des entretiens individuels dans le cadre d'une reprise d'activité physique. Ces entretiens ont pour but d'accompagner les personnes souhaitant reprendre une activité et de les rediriger vers une association ou un prestataire proposant des créneaux spécifiques sport santé,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260211-DCM2026019-DE

- des séances "tremplin" au rythme de 4 séances par mois, à la suite des entretiens, permettant ainsi aux adhérents de commencer une activité physique adaptée [illegible] vers l'un des partenaires sportifs du territoire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'avis de la Commission Attractivité en date du 20 janvier 2026 ;
VU l'exposé de Yanig MOËLO ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide,

– D'APPROUVER le projet de convention tel que présenté en annexe n° 16 ;

– D'ATTRIBUER une subvention de 2 000 € au Centre de Médecine du Sport Bretagne Sud (association relevant de la loi 1901) pour la mise en place des entretiens et des séances sur la commune de MOËLAN-SUR-MER ;

– D'AUTORISER Madame la Maire à signer cette convention, ainsi que tous les actes à intervenir sur ce dossier.

Pour extrait certifié conforme.

Marie-Louise GRISEL
Maire de MOËLAN-SUR-MER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.